



Abonnements : Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50... 5 fr. 50... 11 fr. 22 fr. Les abonnements sont payés en trois fois dans tous les autres cas.

Publicité : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mercredi 5 MAI 1909

Le Congrès du Syndicat National des Chemins de Fer

IL FAUT nous décider

L'heure est venue, radicaux, mes frères, de savoir ce que nous voulons, et de le dire.

Tôt ou tard, la question sociale — qui s'appelle aujourd'hui syndicale — devait se poser devant nous, contre nous, guisqu, parait-il, nous sommes au pouvoir. Mais qui nous eût dit que ce serait par la bureaucratie qu'elle éclaterait ?

Le hasard et notre manière de gouverner, qui est proche parente du hasard, ont fait des services publics l'œuvre des tempêtes, et de l'honorable M. Simyan le symbole de l'ordre social en danger. Il faut aviser maintenant.

D'abord, écartons les gros mots : ils ne prouvent rien, que la peur, ou bien l'intelligence, ou l'une et l'autre à la fois.

Écartons les explications par trop simples à la façon de M. Prudhomme ou de cette excellente Alliance démocratique républicaine : le projet d'ordre du jour qu'elle suggère n'est que deux mots tout le plan des « démolisseurs » : ils « prétendent mettre partout le désordre afin de s'emparer de tous les pouvoirs par la force » !

Écartons encore les amples généralisations spéculatives qui, d'un coup, nous font voir le syndicalisme se dressant contre le parlementarisme, l'unité nationale démembrée, une nouvelle Constitution substituant le suffrage professionnel au suffrage universel, et autres perspectives à perte de vue.

Allons plus loin. Défendons-nous contre un petit mouvement instinctif d'auto-défense. Car le député aussi a le sens, que les habiles savent mettre en évidence, il suffit de lui montrer sans cesse des fonctionnaires prêts à lui manquer ou plutôt lui manquant positivement de respect en paroles et en actes.

Mais venons au fond. Deux politiques sont en présence : l'une résolument favorable, l'autre résolument hostile au syndicalisme en général, à celui des employés de l'État en particulier. Il faut opter.

De très honnêtes gens croient se tirer d'embarras par une déclaration qui est sûre de recueillir tous les suffrages, sauf ceux des anarchistes purs. Ils s'écrient : Pas de grèves de fonctionnaires !

Ce qui revient à dire que la grève ne saurait être considérée comme le mode normal de solution des conflits dans l'ordre administratif. Et quelle est donc la société, fut-elle collectiviste, qui pourrait vivre sous cette condition qu'à propos du moindre incident, pour une querelle de personne ou de bureau, il dépendra d'une poignée de mécontents de suspendre les services publics, de rompre entre les plus graves intérêts du pays ?

C'est entendu. Reste à dire comment nous empêcherons ce genre de grèves. Par l'autorité ? ou par la liberté ?

Par l'autorité : c'est le premier mouvement de tout bon Français. Interdire, menacer, sévir, si une première répression ne suffit pas, en inventer une autre plus énergique, jusqu'à ce que la force reste à la loi. Cette méthode a un grand défaut, qui dispense d'énumérer les autres : c'est qu'elle cesse d'être applicable à l'instant même où l'on aurait besoin de l'appliquer, c'est-à-dire dès qu'il y aura une véritable grève embrassant quelques milliers d'agents.

L'autre méthode ne tend pas à punir la grève, mais à la prévenir. Elle la rendrait impossible, en la rendant inutile. Qu'est-ce que la grève, sinon un moyen violent, hasardeux, meurtrier, le seul dont dispose l'ouvrier dans l'industrie pour se faire reconnaître un droit qu'on lui conteste ? Qu'il puisse par une autre voie se faire aussi sûrement, plus sûrement, concéder les mêmes avantages, croit-on qu'il s'entênerait à préférer la grève ?

Cet autre moyen existe. Il est bien connu. Mais il est d'une application très difficile dans l'industrie libre, pour diverses raisons. Au contraire, dans les exploitations de l'État, il n'y a qu'à le vouloir. Une simple loi peut établir en constituant un organe permanent d'arbitrage. Au lieu de trancher le conflit par la guerre, on le résoudre par le droit. Qui dira le droit ? Une assemblée où seront représentés les trois groupes d'intéressés : les chefs de l'administration, les employés de tout ordre, et la

OPINIONS

public, qu'on oublie toujours et qui est le principal intéressé. Cette assemblée sera, suivant les cas, ou un conseil de discipline jugeant les personnes, ou un conseil technique, administratif, contentieux, jugeant les questions de service.

A la vérité, ni l'existence ni le fonctionnement d'un tel rouage ne peut se concevoir que comme le couronnement de tout un ensemble de réformes transformant nos administrations, y substituant le régime démocratique au régime monarchique.

Et c'est pourquoi, précisément, les syndicalistes, qui semblent au premier abord d'intraitables révolutionnaires, sont au contraire les seuls qui posent bien la question. Ils veulent que l'on commence par le commencement. Il n'y a pas de « statuts » et d'« anti-statuts », dit M. Lamarque, au nom de ses camarades des postes. Il y a des partisans et des adversaires d'un droit syndical.

Autant le bourgeois apeuré est dans sa logique, à lui, quand il demande avant tout au gouvernement une bonne loi contre les grèves de fonctionnaires, autant ceux-ci sont dans leur logique, à eux, en disant : Donnez-nous d'abord le droit commun, c'est-à-dire d'une part des garanties pour la liberté individuelle, d'autre part des garanties pour la liberté d'association. Le reste suivra de soi.

Est-ce une vaine question de préséance, de savoir par quel bout on entamera la réforme administrative ? Tout dépendra, au contraire, de l'esprit dans lequel on l'aura abordée. Et le statut, autrement dit le contrat de service public à intervenir, aura un tout autre sens suivant qu'il s'inspirera du nouveau régime ou de l'ancien.

Lequel des deux allons-nous défendre ? Qui ou non, accepterons-nous franchement l'idée et l'étude d'un double statut des fonctionnaires, l'un déterminant le sort des personnes à l'exclusion de tout arbitraire, l'autre déterminant le rôle de leurs associations professionnelles, non pas seulement en dehors de l'administration, mais dans son sein, sous la réserve bien entendu du respect des lois et de la Constitution ?

Si nous répondons : oui, — et qui sont les républicains qui oseront dire : non ? — sachons bien d'avance que donner et retenir ne vaut.

Si nous accordons au fonctionnaire la liberté d'association à une réunion, de faire partie d'une association, il ne faudra pas essayer de la lui reprendre par d'obliques représailles ; il ne faudra plus songer à le faire comparaître devant le directeur ou le préfet pour rendre compte de ce qu'il a entendu, dit ou vu.

Si nous admettons le droit de fonder des associations et des unions d'associations (loi de 1884 ou loi de 1901), il ne faudra plus essayer de le mutiler après coup en l'enfermant dans certaines limites, en laissant l'administration libre d'apprécier quelles seront les affiliations permises et comment on réprimera les autres. Outre l'arbitraire de pareilles délimitations, rien ne serait plus puéril : avec l'extrême variété et la totale liberté que garantit la loi de 1901, il y a pour toutes les sociétés mille manières d'opérer tous les modes de jonction, d'entente et de coopération qu'il leur plaira, en se riant des prescriptions qui on pourrait inscrire dans la loi sur les « syndicats similaires ou non similaires ».

C'est ce qui fait que la question se pose, pour le parti radical, si nette, si pressante et si grosse de conséquences. C'est chose grave, sans doute, pour un parti, que d'avoir assez de confiance dans la vertu des institutions républicaines pour démocratiser la grande machine napoléonienne de nos administrations publiques, pour convier tous ceux qu'elles emploient à y travailler désormais, non plus comme des salariés aveuglément soumis, mais comme des associés conscients de leurs droits et de leurs devoirs, pour attendre enfin de cette révolution pacifique et rationnelle l'abandon certain des moyens de défense révolutionnaires.

Mais c'est chose grave aussi pour ce même parti de se laisser surprendre en pleine hésitation à suivre sa politique jusqu'au bout, d'avouer publiquement que pour défendre la République contre la grève de ses employés il n'a d'autre ressource que de leur retirer le droit commun du citoyen et de l'association, de se résigner enfin à mettre hors la loi six ou huit cent mille travailleurs dont le seul tort est de gagner leur vie au service de la nation.

Entre ces deux responsabilités, notre parti choisira. Nous sommes quelques-uns dont le choix est fait.

F. BUISSON,
Député de la Seine.

Hier & Aujourd'hui

Le Cheque Postal

Notre ami Siave-Evaux publie dans la « Revue des grands intérêts économiques et de la prévoyance sociale » qu'il dirige, un article bien intéressant sur le cheque postal. Un projet étudié en ce moment par l'administration des Postes et des services du Ministère des finances, permettrait aux possesseurs de livrets de caisse d'épargne d'effectuer des paiements à vue sur leur dépôt, au moyen de chèques postaux détachés d'un carnet à souche.

On voit l'avantage pour les épargnants : ils ne sont plus tenus de garder par devers eux l'argent nécessaire pour les besoins présumés de la quinzaine du mois ; pour l'imprimer, ils peuvent verser leur « réserve » à la caisse d'épargne sans crainte de surprise, puisqu'ils pourront payer grâce à leur carnet de chèques, ce qu'ils achètent, ce qu'ils doivent, sans dérangement, sans stationnements aux guichets, sans embarras par conséquent et sans perte de temps. L'économie serait double : tout d'abord, le supplément d'argent placé serait productif d'intérêt à 2 1/2 pour cent, et puis, on y regarderait toujours à deux fois quand il s'agit de déplacer des économies, on se limite au nécessaire, on se laisse moins tenter par la fantaisie.

Vingt mille petites banques, écrit Siave-Evaux, seraient ainsi mises à la disposition du public dans vingt mille bureaux de poste de France, de l'étranger, le commerçant, qui reçoit en paiement les chèques postaux se voit régler dans le bureau le plus proche, rien qu'en présentant leurs chèques, après le bref délai nécessaire pour permettre la vérification des comptes.

La question est mûre, insiste notre confrère ; le service des chèques postaux fonctionne en Autriche-Hongrie depuis un certain nombre d'années ; le nombre de titulaires de comptes s'élevait à 167 en 1883, à 73.000 trois ans plus tard et à 30.000 en 1907. Suissés à inaugurer le même service en janvier 1905 et l'Allemagne vient, à son tour, d'adopter un système analogue. En France, la question a été posée par M. Chastenet, député de la Gironde, qui a obtenu le projet de loi ayant le même but.

Concluons avec la « Revue mauve » : le cheque postal répond à de réels besoins, — ce qui ne nous empêche pas de penser que nous aurons avant le Statut des fonctionnaires :

LE PREMIER MAI

C'était une halte de prisonniers qu'une escorte conduisait à Satory. Il faisait ce jour-là un soleil de plomb, et les prisonniers se trouvaient soufflés par un nuage au ciel. Le soleil versait sur la terre des cuillerées de plomb fondu. Ces malheureux, amenés des portes de Paris à pied, par des hommes à cheval qui les forçaient de presser le pas, fatigués de la chaleur, et de la poussière, transes, haletants, roussis de sueur, n'avaient pu aller plus loin, et il avait fallu leur accorder quelques instants de repos. Leur nombre pouvait s'élever à cent cinquante ou deux cents. Ils avaient dû s'accroupir ou se coucher à terre comme un éléphant épuisé, que leurs conducteurs arrêtaient à l'entrée d'une ville.

Autour d'eux, leurs gardiens formaient le cercle, accablés comme eux de chaleur, se soutenant à peine sur leurs maigres épaules, et s'appuyant à la poitrine au pommier de leur selle. Le pistolet chargé semblait peser à leurs mains et, visiblement, ils luttaient contre le sommeil. On n'aurait pu dire la couleur de leur uniforme tant la couleur de poussière qui le recouvrait était épaisse, et la longue lance à fer aigu, sa bannière, appliquée à leur cuisse, indiquait seule à quelle arme ils appartenaient. Toute particularité avait disparu. Ce n'était plus le soldat, c'était le guerrier pris en lui-même, le guerrier de tous les temps et de tous les pays.

Ces prisonniers, eux non plus, n'avaient plus de costume spécial désignant une nationalité ou une époque. Un pantalon, une blouse ou une chemise, tout cela frillé, froissé, décoloré, collé au corps par la sueur, ne les habillait pas, mais les empêchait d'être nus, sans conserver forme précise de vêtements. Plusieurs s'étaient roulés des linges autour de la tête pour se préserver du soleil, mais on enlevait leur coussin aux prisonniers afin de les rendre plus facilement reconnaissables parmi la foule, s'ils essayaient de s'enfuir.

Toutes ces loges, sous l'ardente lumière, paraissaient décolorées comme les draperies d'une grisaille, et les cheveux eux-mêmes des prisonniers, vieux ou jeunes, étaient uniformément gris, tant la poussière en avait altéré la nuance.

Parmi ces prisonniers, il y avait quelques femmes, assises sur leurs articulations déformées, dans les jugements funèbres et vides de haillons terreux, mais donnant des plus superbes. Quelques-unes farouchement séparées du groupe comme par une sorte de dédain, présentaient des aspects de Sibylles à la Michel-Ange.

Un peu en arrière, sur un chariot ou une prolonge, était couché sur le dos avec une roideur cadavérique, un vieillard à grande barbe blanche, dont le crâne nu luisait au soleil comme un casque. Quoique immobile et destinant les lignes anguleuses d'une statue allongée sur un tonneau, il n'était pas mort cependant, et dans son œil, qui palpait sous l'aveuglante lumière, vivait un regard noir de haine irréconciliable et de rage impuissante. Rien de plus effrayant que ce Nestor de la révolte, ce patriarche de l'insurrection. Une soif ardente, inextinguible, brûlait ces

CHOSSES TURQUES

LE HAREM

Le mot harem est arabe. Il s'applique à tout ce qui est privé, consacré, interdit, inviolable. Dans le sérail, ou palais du sultan, le harem est la partie réservée à l'habitation des femmes.

L'entrée d'un harem codé gros. Le harem d'Abd-ul-Hamid n'avait qu'une seule entrée, les dépenses étaient fabuleuses.

Du point de vue du mariage, telles qu'elles s'appliquent au harem, les femmes ne peuvent s'appliquer à lui. En effet, dans la conception musulmane, le sultan, le grand patriarche, est un être en dehors des êtres qui ne doit avoir de rapports qu'avec les bours de l'empire. Un être de cette essence ne peut s'abaisser à élever à lui, comme épouse, une femme turque. Seulement, comme on n'est jamais parvenu à décider les heures de l'empereur à venir se mettre à la disposition du chef des croyants, il a bien fallu se contenter de des remplacements par de jolies esclaves venues principalement de l'étranger.

Kalfas et aïalkes peuvent toutes aspirer au titre de kadine. Il suffit pour cela que, lors d'une visite du sultan à la daira de la kadine, au serail de la capitale, elle se trouve elle-même remarquée. Elles deviennent aussitôt guizéuds et ont droit à avoir une daira particulière. La guizéuds attend patiemment alors le moment de devenir ikbal, titre qui ne lui revient qu'après que le sultan, au service de laquelle elle est affectée, a fait pour elle. Cette faveur est-elle passagère, elle reste ikbal ; cette faveur se prolonge-t-elle, acquiert-elle une certaine permanence, l'ikbal devient kadine.

De temps en temps, on remplace les guizéuds dédaignées. Elles peuvent emporter leur dot et leur mobilier et sont très recherchées par les Turcs.

Le luxe des dairs entraîne à des dépenses folles. En dehors du personnel cité, il y a la domesticité excessivement nombreuse et qui comprend, outre les esclaves chargées de gros travaux, des musiciennes, des danseuses, des comédiennes, etc. Ces esclaves, organisées hiérarchiquement, forment la mahéin, ou maison particulière du sultan, dirigée par la sultane valide, ou mère du sultan, sa nourrice, ou tout-kadine, ou bien encore par la hasna-daz-usta, grande maîtresse du trésor.

Le harem n'est pas, comme on pourrait le supposer, une sorte de communauté ; c'est une réunion de petites cours particulières, où dans un système d'isolement effectif, sous la haute direction de la grande maîtresse.

Ces cours ne diffèrent entre elles que par la quantité du personnel qui y est affecté. La daira la plus importante est celle de la première kadine ; puis, il y a la deuxième, la troisième et la quatrième kadine. La maison d'une kadine se compose d'une douzaine de kalfas, ou maîtresses, ayant chacune sous leurs ordres une ribambelle d'esclaves ou aïalkes.

LE MAUVAIS TEMPS

Froid, neige, grêle. Nous voici en plein dans la lune rousse si redoutée des maraichers et des horticulteurs ; depuis deux jours on en ressent les effets. Hier, la température s'est abaissée considérablement. Dans la nuit, le thermomètre, au ras de terre, a marqué — 29 et les plantes, dont le beau temps du mois avait activé la croissance, ont beaucoup souffert.

Les nuits claires succédaient aux averse de la journée, on ne produit un rayonnement qu'à l'aube ; d'où l'abaissement de température constaté.

On sait que le mois de mai comporte encore trois jours critiques, les 11, 12 et 13, fêtes de saint Mamert, saint Pancrace et saint Gervais, que les jardiniers appellent « saints de glace ».

Des dépêches de Besançon, de Belfort, de Gex, de Rodéz, d'Yssingieux, annoncent que la neige est tombée en assez grande abondance sur les parties montagneuses ; les récoltes des arbres fruitiers et des vignes sont compromises.

T-S-F A LILLE

L'énigme du poste bien caché de télégraphie sans fil de Lille. — Futur poste de téléphonie S. F. Il communique avec Casablanca. — Il intercepte des dépêches étrangères.

Il y a un poste de télégraphie sans fil à Lille. — Où ça ? — Cherchez.

A la direction des postes et — cependant — télégraphes, on ne sait rien. A la préfecture ; nous en apprenons de vous la première nouvelle. Au corps d'armée ; Connaissiez-vous ? Télégraphie sans fil ? Qu'est-ce que c'est ça ?

Débrouillez-vous donc avec tant de gens discrets en diable et muets comme un meeting de cimetières.

En promenant ma déception sur les remparts mélancoliques, j'aperçois sur le toit du vieux Grand Magasin situé non loin de la porte Saint-André, une perche de forte taille soutenant un fil.

Si c'était ça ?

Tâchons de savoir ! En suivant du regard le fil qui descend vers la terre, je remarque qu'il vient aboutir dans un jardin de la rue du Magasin, longeant le Grand Magasin.

Un long mur borne le jardin. Une porte cochère à l'avant se silhouette de façon caractéristique. Au fronton, cette inscription : Magasin du génie.

L'Antenne

Nous sommes là dans un coin du Vieux-Lille. L'aristocratique rue Royale, toute proche, est à peine aménagé du passage de quelques voitures de maîtres. Le Grand Magasin nous offre une vieille entrée aux montants de pierre de Lézennes sculptée. Des épis en gerbe forment motifs d'ornementation. Dans un médaillon, au-dessus de la porte, on lit : « Magasin au Bléd des Châtellaines, 1730 ». Cela évoque le souvenir de l'édification de ce vaste bâtiment servant actuellement de réserve aux services de l'Intendance. Sous Louis XV, les magistrats de Lille firent construire ce grenier monstre pour y entasser des provisions de blé et de farine. On craignait la disette.



L'ANTENNE DE LA T. S. F. SUR LE GRAND MAGASIN

La nuit, tout d'un coup, la provision d'une autre disette, celle des nouvelles du télégraphe et du téléphone, nous muets par suite — peut-être d'une grève éventuelle, on a fait dresser, il y a deux semaines, par des couvreurs, la perche de sept mètres de haut qui soutient le fil de la télégraphie sans fil.

Le mystérieux repaire du mauvais génie

Il faut savoir ce que l'on « manigance » avec tout cela. Je sonne à la porte du magasin du Génie. Un chien hurle. Un soldat apparaît, puis derrière une silhouette d'officier du génie.

— A-t-elle que c'est bien ici que l'on télégraphie sans fil, si vous plaît ? Je suis journaliste et...

Avec tracass la porte se referme. J'ai eu à peine le temps d'apercevoir des figures effarées, un marin qui rentre précipitamment dans un petit pavillon à droite. Puis maintenant j'entends qu'on verrouille la porte, qu'on la cadenasse, qu'on l'epoche.

Je reviens au bout d'une heure. Je respire, j'entends encore le chien hurler, mais plus personne ne vient ouvrir. Un silence de mort plane maintenant sur ce repaire du génie où l'on semble perpétrer les œuvres les plus mystérieuses.

Ces mots « Magasin du Génie » ont pour moi maintenant une allure fantastique. C'est là que l'étrange Génie qui préside aux ondes et aux fluides a installé ce que les poètes appelleraient son antre et ce que dans son esprit rébarbatif le Génie a dénommé son « magasin ».

Ah ! le mauvais génie que celui qui ferme sa porte à un journaliste !

Depuis une dizaine de jours, la nuit, il se passe dans ce logis singulier de la rue du Magasin des événements inaccoutumés. Vers huit heures du soir on y voit rentrer des marins, en bourgeois de corvée. Un homme, jeune d'allure, y pénètre bientôt. On entend alors du bruit derrière ces murs d'ordinaire paisibles. Un tic-tac de télégraphie Morse crépite soudainement aux oreilles du passant inquiet.

Ce n'est que très avant dans la nuit, vers une heure du matin, que l'on voit ressortir les visiteurs singuliers, les matelots aux dorets enfoncés, du « Magasin du Génie » qui garde son énigmatique secret.

Les marins regagnent une auberge des environs de la rue Royale. L'homme qui semble leur parler en supérieur bienveillant, rejoint un hôtel du centre de la ville. Vient-il de couper des petits enfants en morceaux pour faire des philtres d'amour ou de mort ? Ont-ils chanté les ballades de Macbeth en faisant tourner la bouille des herbes fatales en décançant et en incantant ?

Le Sphinx à qui ces conspirateurs venus de la Mer vont rendre la la culotte nocturne, le Génie dont Cérès garde jalousement le repaire, c'est T. S. F.

Il y a là tout simplement un poste de télégraphie sans fil.

Mais en a-t-on fait une affaire ! A-t-on assez essayé de cacher à tout le monde ce malheureux petit poste de rien du tout !

Au « Corps d'Armée », on a bondi quand on a appris que dans la nouvelle de l'installation du poste s'était répandue. Ce n'était pas malin. On avait vu passer des matelots portant sur la banderolle de leurs bérêts : « Télégraphie sans fil ». Un enfant aurait compris. Aussitôt des ordres furent donnés pour que les marins couvrirent de noir les banderoles traitresses.

Lille-Casablanca

Mais quand on veut savoir, on finit toujours par apprendre ce que l'on cherche à cacher. Si Lille vit dans une peur agitée autour du mystérieux repaire de la rue du Magasin, il y a d'autres sources d'informations plus autorisées peut-être et moins riches de révélations.

Mais qu'importe ? Disons ce que nous savons.

Le poste de télégraphie sans fil de Lille fait partie du vaste réseau qui vient d'être créé, par les soins du gouvernement, sur toute la France.

Le poste central est à la Tour Eiffel. On cherche, en ce moment, à assurer des communications certaines, indépendantes du réseau du ministère de la P. T. T. entre toutes les grandes villes de France.

Le poste de Lille est à sa période d'essai. Il ne fonctionne pas officiellement, et comme les postes analogues il doit être transformé dans un avenir prochain en poste de téléphonie sans fil. C'est là le véritable but qu'on poursuit.

C'est le système Morse qui est employé pour les communications. Le poste est extrêmement simple. Un commutateur Morse sert à actionner le courant électrique fourni par un groupe d'accumulateurs. Il traduit